

Les valeurs fondatrices de l'intégration européenne : des principes juridiques fondateur d'une charte constitutionnelle

La définition de « valeur » en sciences politiques

La valeur, dans un sens général du terme, a une connotation positive et porte des aspects particuliers bien complexes et différents.

valeur à préserver ➡ conservation

valeur à respecter ➡ action

valeur à promouvoir ➡ planification

De même, la notion de la valeur peut avoir en fonction du contexte où le terme apparaît connecter des idées différentes :

- ➡ valeurs et identité : fondement d'une communauté
- valeurs et intérêts : raison de l'action
- valeurs et développement : directive d'un projet

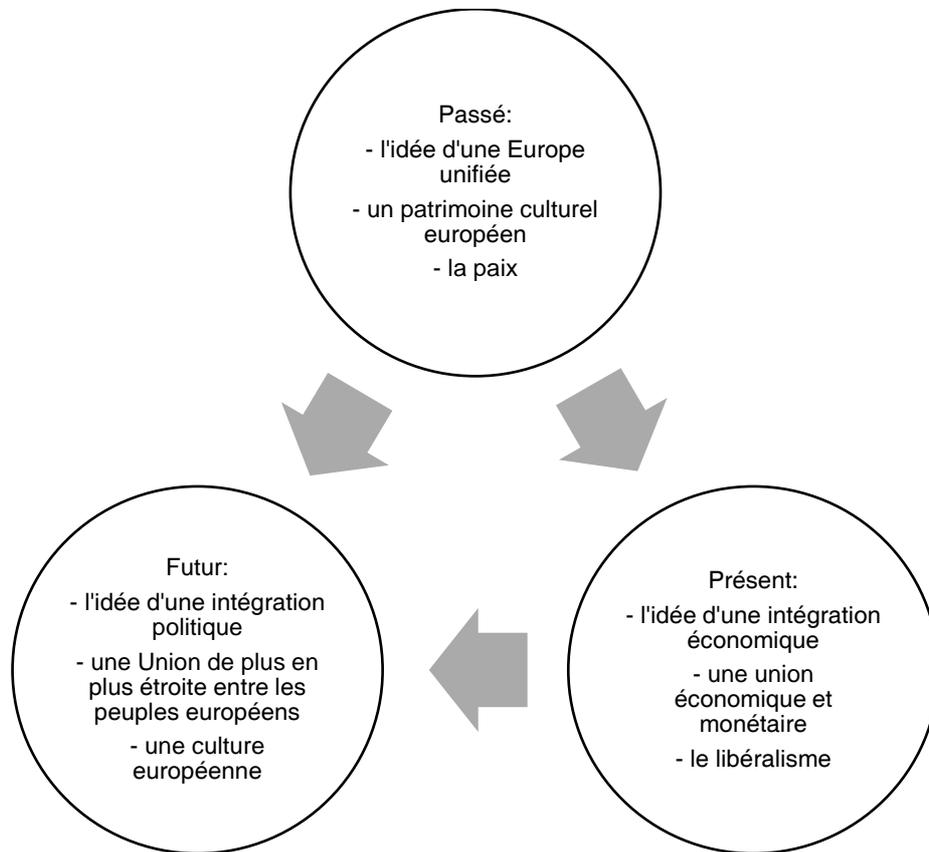
Si le concept de « valeur » n'est pas étrange aux sciences politiques, au contraire, dans les trente dernières années, elle a suscité un intérêt particulier auprès de nombreux auteurs, sa définition reste souple, et des ouvrages autour de ce même terme peuvent avoir des objets d'études tout autant que des méthodes et des approches très différents.

Dans ces différents aspects, néanmoins, que ce soit pour l'étude

de l'objet du sujet du contexte des raisons

de l'action politique, voir même des politiques publiques, à l'image de la question des intérêts et leur représentation, les valeurs avec la souplesse conceptuelle et la complexité définitionnelle, apparaissent en sciences politiques.

Dans ces trois temps, car et par son sens et par son contexte, la valeur nous amène à réfléchir sur trois aspects temporels, à savoir le passé, le présent et le futur, le concept de valeur peut décrire des réalités, bien que la notion même s'oppose aux faits tout en étant un, politiques de l'intégration européenne :



D'une manière générale, l'intégration européenne est caractérisée

par l'affirmation d'une valeur très générale à l'origine de son existence : la préservation de la paix ;

par la représentation des intérêts qui peuvent, bien entendu, se défendre dans un rapport très étroit au concept des valeurs ;

par la mise en avant des valeurs dans la méthode et non forcément dans l'objectif de la construction européenne : ouverture des marchés, principes constitutionnels libéraux à défendre, etc.